

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS : Mme BELAIR, Mme DOIZON, Mme LEYSSENNE, Mr MALLEFONT, Mr DUFOURNEAU, Mr CARLINI, Mme LUBRANO, Mme HUMBERT, Mr JOUHANNY, Mr LAVIGNE.

ABSENTS excusés : Mr DELAUTRETTE
Secrétaire de séance : Mme HUMBERT

Approbation du compte rendu du Conseil du 18 Juin 2025 à l'unanimité.

1/ MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR AIDES SOCIALES

3 enfants résidants dans la commune ont bénéficié d'un séjour à MESCHERS, une demande d'aide financière a été demandée par les trois familles à la mairie. L'aide au séjour doit être versée à l'organisateur pour que la famille accède à une aide financière du Département, cette information doit être précisée dans le règlement, c'est pourquoi le conseil la valide.

2/ MODIFICATION RIFSEEP

Un poste de rédacteur a été créé en remplacement de celui d'animateur pour assurer la gestion des gîtes. Il y a lieu de modifier la délibération du régime indemnitaire pour prévoir cet emploi. Le CST rendra sa décision le 29 Septembre prochain. Aucune observation n'ayant été signalée, un avis favorable devrait être rendu. Le conseil vote à l'unanimité cette modification.

3/ AVENANT CONVENTION PDIPR

Le conseil donne son accord pour que le chemin de Montaigne inscrit le 01/07/2025 soit intégré dans la convention.

4/ DEMANDE ADHESION SIAEP NEXON ET COMMUNE VICQ SUR BREUIL AU SYNDICAT VBG

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion du SIAEP de Nexon et de la Commune de Vicq sur Breuil.

5/ REDEVANCE GRDF

Le Conseil Municipal donne son accord pour la perception de la redevance d'occupation du domaine public 2025 de 360 €.

6/ SOUTIEN AU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PNR

Demande soutien de la Commune dans le Projet Alimentaire Territorial du PNR a été envoyé au conseil municipal le 17 juillet. Le conseil municipal est totalement d'accord pour soutenir ce projet.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre d'une reprise du restaurant de la commune, le repreneur souhaite savoir si la mairie mettrait à disposition sa licence IV pour le débit de boisson. Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté que la Commune reste propriétaire de cette licence. Il donne un accord de principe pour une location ou une mise à disposition dans le cadre d'un bail commercial.

La Maire,
F. BELAIR

La Secrétaire,
L. HUMBERT